

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 3 (1889)

Artikel: Les Règles du Blason
Autor: M.T.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-789631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



N° 30

1889

JUIN

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'État.

LES RÈGLES DU BLASON

A ceux de nos lecteurs qui nous ont demandé quels ouvrages héraldiques ils devaient consulter ou bien dans quelles publications ils pouvaient trouver des motifs tirés du Blason, nous avons surtout indiqué le beau livre de M. le Conseiller royal F. Warnecke, à Berlin : *Heraldisches Handbuch für Freunde der Wappenkunst sowie für Künstler und Gewerbetreibende, bearbeitet von dem Königl. Preuss. Rechnungsrath Warnecke* (Verlag von Wilhelm Rommel in Frankfurt a. M.). Cette œuvre de maîtres est trop connue pour que nous en fassions ici un compte-rendu; le nombre croissant des éditions est plus éloquent que tout ce que nous pourrions en dire. L'auteur a eu l'amabilité de nous prêter quelques-uns des clichés qui ornent son volume et qui sont dus à la plume autorisée et si héraldique du peintre E. Dœpler le jeune. Nous profitons, en les publiant, de donner quelques *Règles du Blason*; les figures ne les rendront que plus intelligibles et serviront en même temps de modèles et de motifs à plusieurs de nos lecteurs.



Fig. 315. Casque et cimier, d'après Albert Durer.

Le dessin N° 13, du XVI^e siècle, offre l'aspect et les proportions normales de l'écu, du casque et de son cimier. Le buste d'homme est fréquent dans les armoiries et il est ordinairement habillé aux couleurs de l'écu. On appelle **vol** les deux ailes d'un oiseau jointes ensemble, dont les extrémités s'étendent vers le haut, l'une à droite, l'autre à senestre. Les lambrequins entourent le casque pour le protéger de l'ardeur du soleil et directement au-dessus se trouve le *bourrelet* d'où prend naissance le cimier.

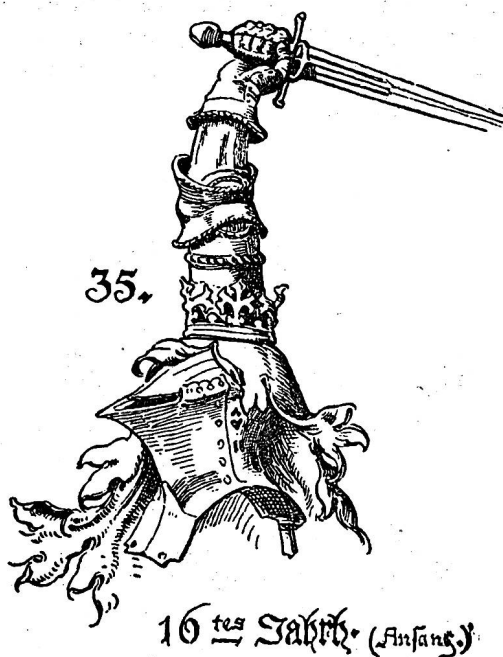


Fig. 316. Cimier du commencement du XVI^e siècle.

Le bourrelet est souvent remplacé par une couronne, comme dans le N^o 35. Cette couronne, *Helmkrone* des Allemands, n'indique aucun rang nobiliaire, mais sert à fixer le cimier sur le casque. Le cimier que donne ce dessin est un *dextrochère*; le *dextrochère* est le bras droit représenté nu, armé ou paré, tenant une badelaire, une épée, une fleur, etc.; au *dextrochère* correspond le *senestrochère*, ou bras gauche.



Fig. 317. Une Mélusine, d'après Albert Durer.

La *Mélusine* ou *Sirène* est un monstre fabuleux que tous les peintres et les sculpteurs représentent comme moitié femme et moitié poisson : *Desinat in piscem mulier formosa superne*. La Sirène est dessinée ayant la tête, les seins, les bras, le corps, jusqu'au nombril, d'une jeune fille, et le reste terminé en queue de poisson, simple ou double. Les Sirènes sont plus fréquentes — dans les armoiries — comme cimiers et supports que comme meubles de l'écu.



Fig. 318. Un paon, d'après Jöst Amman.

Ici les lambrequins ne sont pas découpés, mais affectent la forme d'une draperie; le *paon* qui constitue le cimier se pose presque toujours de front et *rouant*, soit étalant sa queue en forme de roue; une aigrette orne la tête.

Groupe héraldique, par E. Döpler. XVI^e siècle.

Les *supports* et *tenants* semblent supporter et soutenir l'écu dont ils sont un des ornements extérieurs. Le beau dessin de M. E. Döpler représente *un tenant*, car le mot de *support* ne s'applique qu'aux animaux; les anges, les sirènes, les sauvages, les chevaliers, les Maures, etc., sont des tenants; les léopards, les lions, les aigles, etc., sont des supports.



ARMOIRES DU CANTON DE THURGOVIE

(D'APRÈS LE SCEAU DE L'ÉTAT)



Fig. 319. Groupe héraldique, par E. Döpler. XVI^e siècle.

Nous compléterons l'exposé de ces quelques règles en disant deux mots des vitraux peints par le D^r Stantz et reproduits sur la planche hors texte. Les deux dessins que nous donnons aujourd'hui, grâce à l'obligeance de MM. C. Buhler et Berchtold Haller, à Berne, ont été copiés d'après de très belles gravures sur bois.

Le premier vitrail est celui de l'*Abbaye des Tisserands*, dont l'écu est soutenu par deux griffons; les armoiries sont d'azur; la navette, le métier et la bordure d'or; les griffons de sable sont armés, lampassés et becqués d'or.

Le second vitrail est celui de l'*Abbaye des Maréchaux*. L'écu est tenu par un vieux suisse et soutenu par un dragon de sinople vomissant du feu. Les armoiries d'azur sont chargées d'un serpent de sable lampassé de gueules, couronné d'or et accompagné à dextre d'une pince d'argent, à senestre d'un marteau d'argent aussi, mais emmanché d'or.

Le D^r Stantz, à qui l'on doit une quantité de vitraux peints — entre autres ceux du palais fédéral — est mort en 1871. Les *Archives héraldiques* se proposent de lui consacrer un article spécial, avec portrait, sitôt que tous les renseignements nécessaires à sa rédaction lui seront parvenus.

~~~~~

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'armoiries suisses dessinées d'après les sceaux; le canton de Thurgovie fait les frais de cette première double planche.

LA RÉDACTION

## LES VERRIÈRES DU MOYEN-AGE

DE

Stammheim (Zurich) et de Stein-am-Rhein (Schaffhouse)

par M. F.-W. BOREL.

(Suite.)

N<sup>o</sup> 15. *Die Geselscha* (sic) *die Kilchengmant zu Wagenhusen*, 1570. Armoiries du village de Wagenhausen (Thurgovie), près de Stein-am-Rhein, supportées par des hallebardiers cuirassés. Au-dessus, vigneron et paysans occupés à labourer.

N<sup>o</sup> 16. *Die Gmeind von Understammheim*. Verrière sans date, supposée être de 1540. Armoiries du village: un tronc d'arbre sans branches, d'or sur fond d'azur, tenues par deux hallebardiers cuirassés. Entourées de couronnes de fruits et de feuillage.

N<sup>o</sup> 17. *Jacob von der Breiten-Landenberg*, 1545. Cette inscription, avec le monogramme A. C., se trouve sur une longue banderolle, entourant un socle blanc. A droite et à gauche, une colonne avec de petits anges jouant de la trompette. Dans l'encadrement se voit à côté de l'écusson de ses armes, le fondateur en cuirasse, la main droite tenant une massue et appuyée sur la hanche, la main gauche à la garde de